

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**REUNION DU 2 JUILLET 2015****DECISION****Numéro 15 – 06 – 050****Décision 9 : La prise en charge d'une formation universitaire formulée par le Monsieur Laurent Vallade.**

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 18 juin 2015, s'est réuni le 2 juillet 2015 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Madame Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Messieurs Georges Dru (Vice-président), Claude Giraud (Vice-président), Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Claude Liogier (membre du bureau).

Exposé du rapport effectué par le Président :

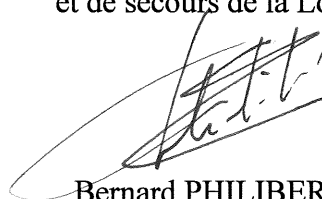
Depuis mai 2015, le Sergent-chef Laurent Vallade, sapeur-pompier professionnel déclaré en inapte opérationnel suite à une maladie professionnelle, est en congé de formation dans le cadre de son projet de reconversion professionnelle. A titre exceptionnel, le service pourrait prendre en charge une partie des frais pédagogiques.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le Bureau du Conseil d'administration décide de prendre en charge les frais de formation de Monsieur Laurent Vallade auprès du CNAM Provence-Alpes- Côtes d'Azur pour un montant de 5 280 €.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20150702-15-06-050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2015

Publication : 21/07/2015

